

DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

*Tome n° 1b : Résumé non technique de l'étude de
dangers*

DISTILLERIE DE LA BERTONNIERE

**AUGMENTATION DES
CAPACITES DE VINIFICATION,
DE DISTILLATION ET DE
STOCKAGE D'ALCOOLS**

Saint-Martial-de-Mirambeau (17)

Édité le 17/02/2025



Destinataire	Société	Email	Téléphone
Christophe TARDY	SAS DISTILLERIE DE LA BERTONNIERE	christardy@grouperetardy.com	05 46 49 60 91

Numéro de version	Établi par	Vérifié par	Approuvé par	Date
01	Mathilde GABET	Alexandre RABILLON	Christophe TARDY	17/02/2025

Table des matières

I. LE DEMANDEUR	6
1. Identification de la personne morale	6
2. Données sur le site	6
3. Localisation de l'installation	6
4. Périmètre ICPE	8
II. ORGANISATION DE L'ENTREPRISE	9
III. OBJET DU DOSSIER	9
IV. CADRE REGLEMENTAIRE	9
V. DESCRIPTION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS EXISTANTES	10
1. Description des activités existantes	10
VI. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS PROJETES	10
1. Description des activités projetées	10
2. Installations projetées	10
3. Description des moyens communs et utilités	10
4. Description des moyens d'intervention	12
5. Trafic	13
6. Déchets	13
7. Consommations	14
VII. CLASSEMENT PROJETE DES INSTALLATIONS ET ACTIVITES	14
VIII. ÉTUDE DE DANGERS	18
1. Périmètre de l'étude	18
2. Potentiel de dangers	18
3. Synthèse des effets dominos entre installations de l'établissement	19
4. Synthèse sur les effets dominos entre l'établissement et des établissements proches	19
5. Information des populations	19
IX. LISTE DES INTERVENANTS	20

Index des tableaux

Tableau 1. Identification de la personne morale	6
Tableau 2. Informations sur le site	6
Tableau 3. Coordonnées géographiques du site	6
Tableau 4. Référence et surface des parcelles cadastrales concernées	8
Tableau 5. Organisation de l'entreprise	9
Tableau 6. Nombres moyen et maximum de véhicules accédant au site actuellement et suite au projet	13
Tableau 7. Production actuelle et projetée de déchets	13
Tableau 8. Consommations actuelles et projetées	14
Tableau 9. Classement ICPE des activités mises en œuvre sur le site une fois le projet réalisé	15

Tableau 10. Régime au titre de la Loi sur l'eau auquel est soumis le site actuellement.....	16
Tableau 11. Synthèse de la caractérisation des potentiels de dangers	18
Tableau 12. Nom et coordonnées des organismes responsables des études spécifiques	20

Index des illustrations

Figure 1. Localisation du site sur la commune de Saint-Martial de Mirambeau	7
Figure 2. Situation géographique générale	7
Figure 3. Périmètre ICPE projeté	8
Figure 4. Localisation des accès principaux au site	11
Figure 5. Communes concernées par le rayon de 2 km applicable pour la consultation du public	17

I. LE DEMANDEUR

1. IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Tableau 1. Identification de la personne morale

Dénomination sociale	DISTILLERIE DE LA BERTONNIÈRE
N° Identification RCS	Saintes B 527 150 064
SIRET	52 715 006 400 014
Date d'immatriculation	24/07/1971
Date d'enregistrement à l'INSEE	01/01/1971
Forme juridique	Société Par Actions simplifiées
Capital social	55 500,00 €
Adresse du siège	1 LA BERTONNIÈRE 17150 SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU
Activités principales/Code APE	Production de boissons alcooliques distillées (1101Z)
Dirigeant(s)	GROUPE TARDY, dont les dirigeants sont Mme Alice TARDY et M. Christophe TARDY

2. DONNEES SUR LE SITE

Tableau 2. Informations sur le site

Adresse du site	1 LA BERTONNIÈRE 17150 SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU
Responsable du site	Monsieur Christophe TARDY
Effectifs prévus sur le site	32 personnes : ○ le président, monsieur Christophe Tardy (salarié à plein-temps) ; ○ 1 secrétaire ; ○ 3 distillateurs à temps plein (salariés saisonniers pendant la campagne de distillation) ; ○ 15 saisonniers pendant 10 mois ; ○ 12 temps pleins.
Horaires de fonctionnement des services administratifs	9 h – 12 h et 14 h – 17 h.
Horaires de fonctionnement des services d'exploitation	L'entreprise distille du cognac du 1er novembre au 31 mars, puis du whisky à partir d'avril. Pendant la campagne de distillation, le rythme d'activité est le suivant : ○ 24 h sur 24 ; ○ 7 jours sur 7 ; ○ arrêt de 24 à 36 heures le 25 décembre ainsi que le 1er janvier. Un distillateur est présent 24 h/24 en période de distillation.
Nom de jours travaillés par an	360 jours par an

3. LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Le site est localisé au lieu-dit LA BERTONNIERE sur la commune de SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU (INSEE : 17 362 et code postal : 17 150). Le site dispose de 2 accès par la RD137 et est placé en retrait par rapport à cet axe.

Tableau 3. Coordonnées géographiques du site

Coordonnées/Référentiel	WGS84	RGF 93/CC46	RGF 93/Lambert 93
X	0° 34' 12,800" O	1 420 505,75	420 710,76
Y	45° 23' 15,740" N	5 138 216,04	6 482 792,44
Z	80 mNGF (de 76 à 88 mNGF)		

Figure 1. Localisation du site sur la commune de Saint-Martial de Mirambeau

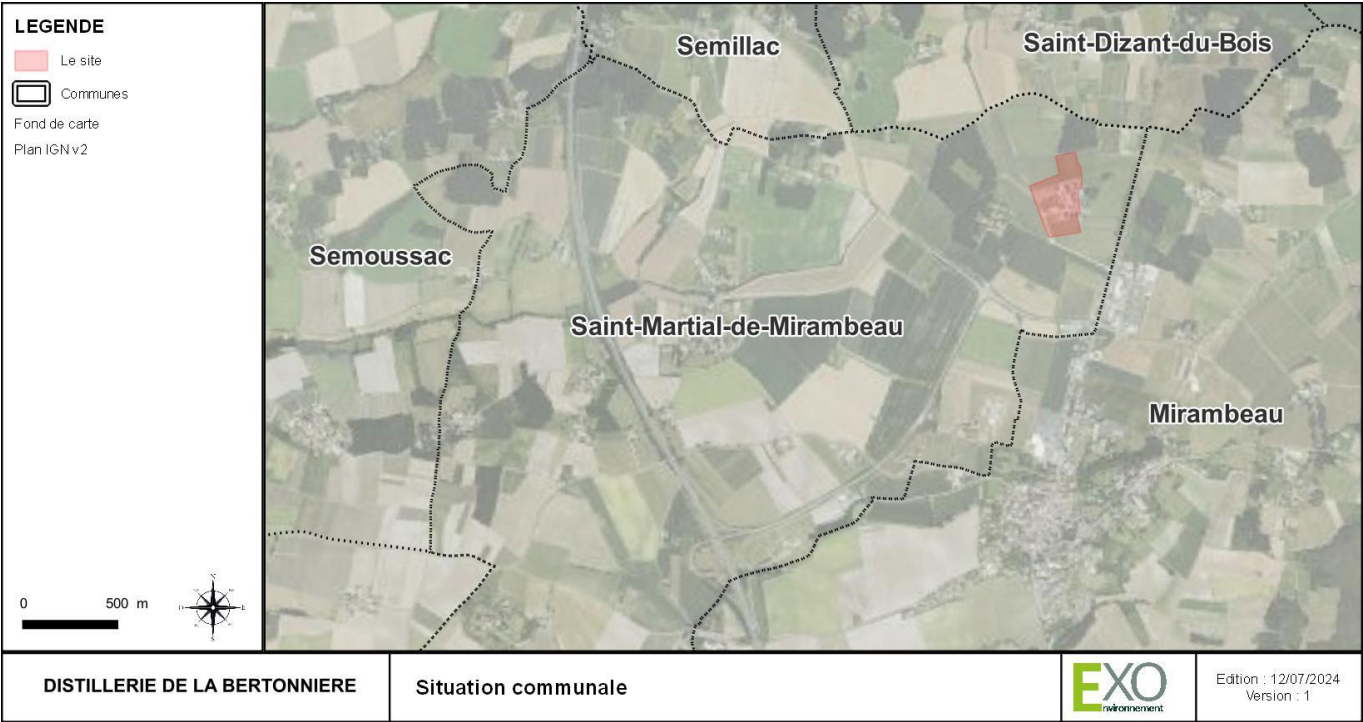
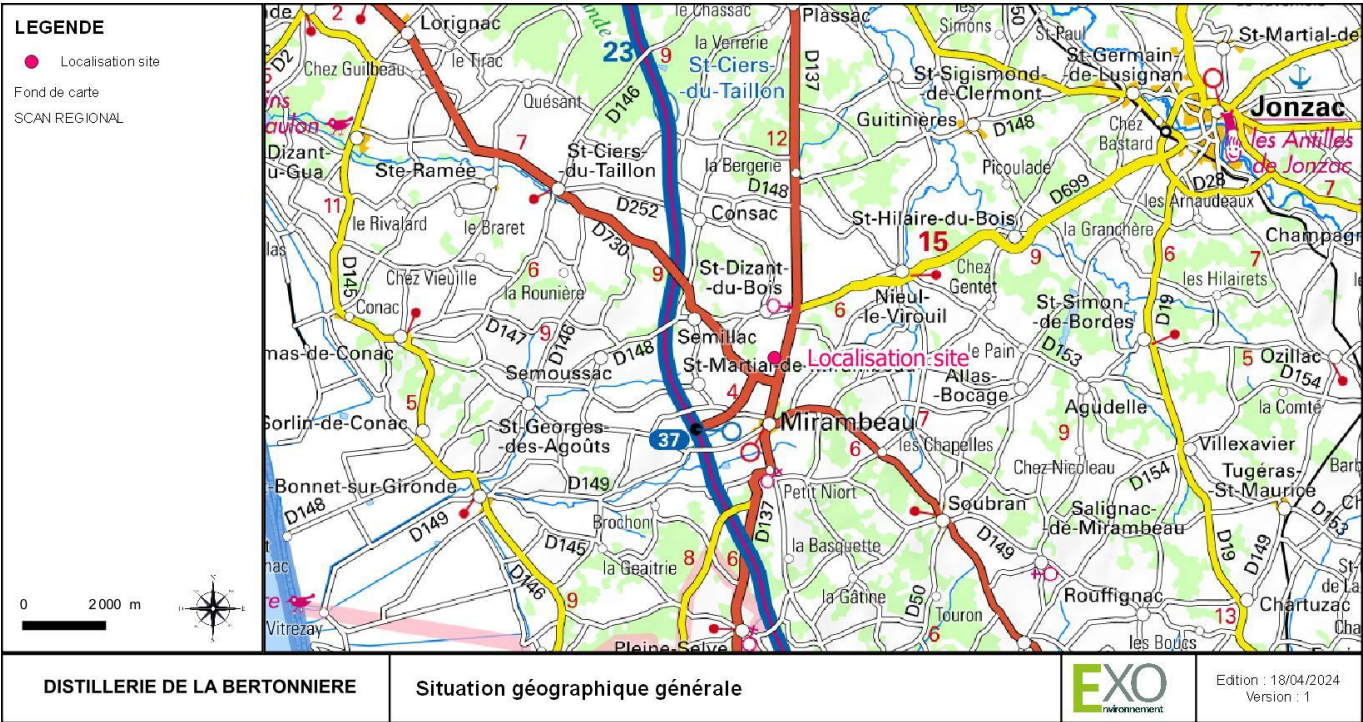


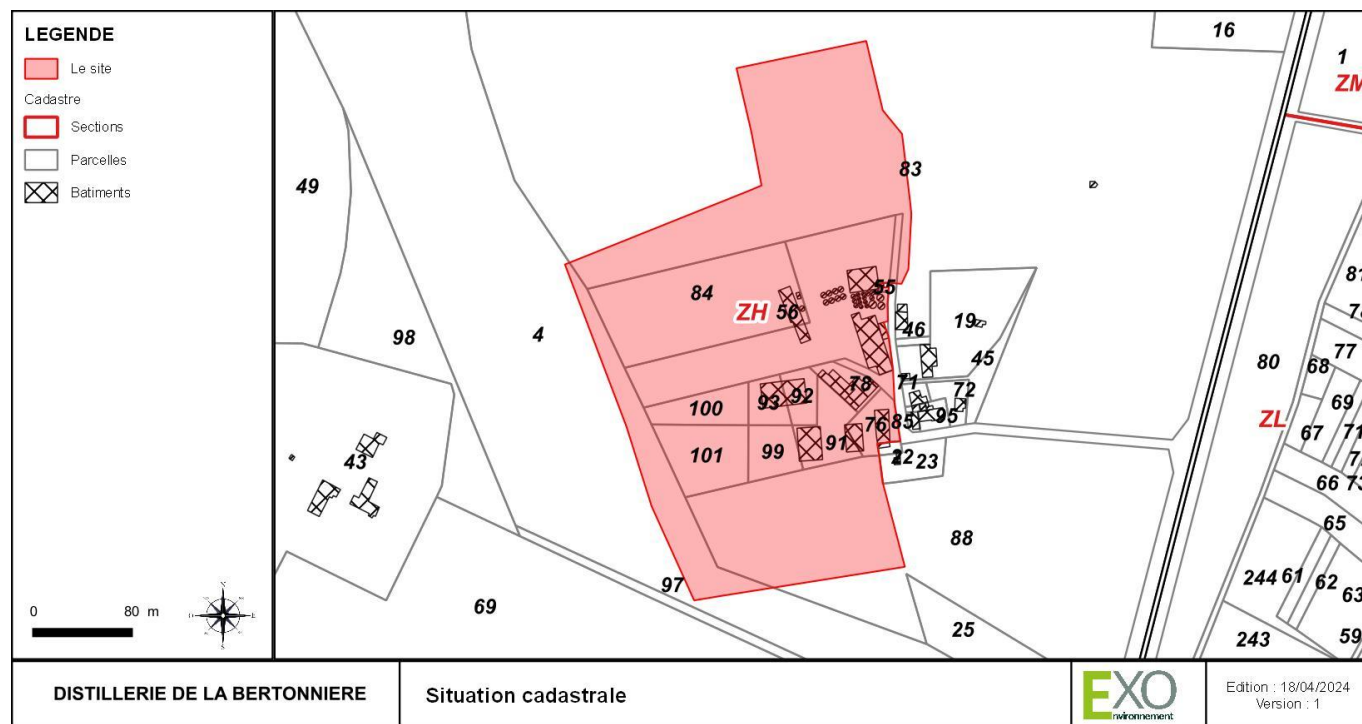
Figure 2. Situation géographique générale



4. PERIMETRE ICPE

Les limites du site sont représentées sur la figure ci-dessous. La liste des parcelles cadastrales concernées et l'emprise du projet les recoupant sont données dans le tableau ci-après. Le site s'étend sur 8,12 ha et 13 parcelles cadastrales. Les limites du site seront modifiées par le projet.

Figure 3. Périmètre ICPE projeté



Source : cadastre.gouv.fr

Tableau 4. Référence et surface des parcelles cadastrales concernées

Référence cadastrale (ancienne parcelle)	Adresse cadastrale	Propriétaire	Contenance cadastrale (en m²)	Surface géographique dans le site actuel (en m²)	Surface géographique dans le projet (en m²)
000 ZH 4	LA BERTONNIERE 17 150 SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU	GFA TARDY et GFA BERTONNIERE	112 640	4 729	5 512
000 ZH 56		DISTILLERIE DE LA BERTONNIERE	13 440	13 440	13 440
000 ZH 76		GFA TARDY	1 459	1 459	1 459
000 ZH 78		GFA TARDY	1 114	1 114	1 114
000 ZH 83 (000 ZH 48)		GFA TARDY + GFA BERTONNIERE	218 370	16 042	23 307
000 ZH 84 (000 ZH 48)		DISTILLERIE DE LA BERTONNIERE	11 147	11 147	11 147
000 ZH 88 (000 ZH 80)		GFA TARDY + GFA BERTONNIERE	49 378	11 905	18 884
000 ZH 91 (000 ZH 79)		GFA TARDY	2 282	2 282	3 261
000 ZH 92 (000 ZH 79)		GFA TARDY	1 151	1 151	1 151
000 ZH 93 (000 ZH 80)		CHRISTOPHE TARDY	1 194	1 194	1 194
000 ZH 99 (000 ZH 80)		GFA TARDY	1 697	1 697	1 697
000 ZH 100 (000 ZH 80)		GFA TARDY	2 053	2 053	2 053
000 ZH 101 (000 ZH 80)		GFA TARDY	3 542	3 542	3 542

Référence cadastrale (ancienne parcelle)	Adresse cadastrale	Propriétaire	Contenance cadastrale (en m ²)	Surface géographique dans le site actuel (en m ²)	Surface géographique dans le projet (en m ²)
	Surface totale en m²		419 467	73 110	81 158
	Surface totale en ha		41,95	7,31	8,12

II. ORGANISATION DE L'ENTREPRISE

Le tableau ci-dessous présente les différents responsables.

Tableau 5. Organisation de l'entreprise

Nom Prénom	Poste/Fonction
TARDY Christophe	Président
LORIAUD Emmanuel	Responsable de production
POUPART Céline	Responsable financière

III. OBJET DU DOSSIER

Ce dossier constitue la demande d'autorisation environnementale pour le projet d'augmentation de capacités de production d'eau-de-vie sur le site de la DISTILLERIE DE LA BERTONNIERE à SAINT-MARTIAL DE MIRAMBEAU (17).

Le Tome 1 est un résumé des autres tomes de ce dossier.

Le projet consiste en la création de nouvelles cuveries de vins, de 2 nouvelles distilleries et de 8 chais de stockage d'alcools de bouche au sein d'un site existant comportant déjà 7 chais de stockage d'alcools de bouche.

Les deux nouvelles distilleries seront similaires à la distillerie n° 2, elles auront chacune une surface de 290 m² et contiendront 10 alambics charentais à foyer inversé.

Les cuves de vin seront implantées sous les hangars du site dont certains ont été construits depuis la rédaction du précédent arrêté préfectoral.

L'entreprise souhaite profiter de cette procédure pour mettre à jour les capacités de stockage d'alcool de ses chais existants qui ont évoluées depuis l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2018.

L'entreprise profite également de ce projet pour mettre à jour la description des autres installations nécessaires à ses activités.

À l'issue du projet, le site franchira le seuil réglementaire SEVESO seuil bas relatif à la rubrique ICPE 4755.

Le projet entraînant le franchissement du seuil réglementaire SEVESO seuil bas, une partie des pièces du dossier d'autorisation sera disponible sur demande et une partie sera confidentielle.

IV. CADRE REGLEMENTAIRE

Les quantités d'alcools projetées relèveront du régime de l'autorisation au titre de la rubrique n° 4755 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

En application du Livre V Titre 1 du Code de l'Environnement relatif aux ICPE, l'entreprise doit faire l'objet d'une autorisation, dénommée autorisation environnementale.

En tant qu'installations SEVESO au titre de l'article L.515.32 du code de l'Environnement, le projet de l'entreprise requiert une évaluation environnementale systématique. Aucune demande d'examen au cas par cas n'a donc été formulée pour le projet.

L'augmentation de capacité de production ou de stockage sera, à elle seule :

- supérieure au seuil de l'autorisation au titre de la rubrique ICPE 4755 ;
- supérieure au seuil de l'enregistrement au titre de la rubrique ICPE 2250 ;
- supérieure au seuil de l'enregistrement au titre de la rubrique ICPE 2251 ;
- supérieure au seuil de la déclaration au titre de la rubrique ICPE 2910.

Les recollements aux arrêtés ministériels couvrant les activités indiquées sont joints en annexe.

V. DESCRIPTION DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS EXISTANTES

1. DESCRIPTION DES ACTIVITES EXISTANTES

Le site est conçu pour une activité de production d'eaux-de-vie, ce qui implique des installations de vinification, de distillation, de stockage d'alcools et d'expédition d'alcools. L'entreprise ne réalise pas de mise en bouteilles.

Le site est couvert par l'arrêté préfectoral en date du 29 novembre 2018 et a fait l'objet de 2 porters à connaissance depuis.

VI. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET AMENAGEMENTS PROJETES

1. DESCRIPTION DES ACTIVITES PROJETEES

Le projet ne modifiera pas la nature des activités exercées sur le site.

2. INSTALLATIONS PROJETEES

Le projet porte sur l'augmentation des capacités de production du site et la révision du fonctionnement des installations existantes.

Le projet porte principalement sur la création de 2 nouvelles distilleries, de 9 nouveaux chais de stockage d'alcools de bouche et l'ajout de nouvelles cuves de vin.

En parallèle de ces nouveaux ouvrages, les capacités des chais existants sera réévaluée pour corresponde aux capacités de stockage réelles et la rétention des installations sera revue.

La gestion des eaux pluviales de l'ensemble du site sera également revue.

3. DESCRIPTION DES MOYENS COMMUNS ET UTILITES

3.1. Accès et limites d'accès

Le site dispose des accès suivant :

- Deux accès poids lourds par des voiries calcaires vers la D137 ;
 - Un accès en calcaire constituant l'accès principal, le long de la limite sud du site ;
 - Un chemin goudronné permettant d'accéder à trois portails à l'est. Il s'agit d'un ancien accès principal avant la création de la voirie calcaire ;
- quatre accès secondaires par les chemins viticoles au nord et au sud.

Figure 4. Localisation des accès principaux au site



L'accès aux installations par les camions et les visiteurs s'effectue sous l'encadrement d'un employé.

Le site est clôturé. Des portails sont présents au niveau des accès principaux. Les bâtiments sont fermés à clef en dehors de leur exploitation.

L'accès principal au sud avait été créé pour faciliter la cohabitation avec les riverains des habitations limitrophes à l'est du site.

Des haies ont été plantées le long de cet accès pour limiter la visibilité et les envols de poussières liées à la circulation des camions. Cette plantation a été en partie réalisée dans le cadre du programme EVA17 de la Chambre d'agriculture.

3.2. Circulation sur le site

Les voiries calcaires existantes seront continuées.

Les nouvelles voiries engins auront les caractéristiques suivantes :

- Largeur minimum de 6 m ;
- Hauteur libre minimum de 3,5 m ;
- Force portante calculée pour un véhicule de 160 kN avec un maximum de 90 kN par essieu, ceux-ci étant distants de 3,6 m ;
- Dans les virages :
 - Rayon intérieur minimum R : 11 mètres ;
 - Surlargeur $S=15 : R$ dans les virages de rayon intérieur inférieur à 50 mètres (S et R, surlargeur et rayon intérieur, étant exprimés en mètres) ;
- Pente inférieure à 15 %.

Les nouveaux chais ayant une hauteur sous ferme supérieure à 8 m, ils seront pourvus de voie échelles dans la largeur de la voie engin. Ces aires auront les caractéristiques supplémentaires suivantes :

- Largeur d'au moins 3 m ;
- Pente inférieure à 10 % ;
- Résistance au poinçonnement : 100 kN sur une surface circulaire de 0,20 mètre de diamètre.

Toutes les voiries seront interconnectées et permettront un accès à l'ensemble du site et des installations.

Les voiries engins permettront d'accéder à chacune des ouvertures des chais.

Le site comportera des aires de stationnement pour véhicules légers et les aires de dépotages pourront être utilisées pour le stationnement de poids lourds. Le stationnement de véhicules ne bloquera pas la circulation.

4. DESCRIPTION DES MOYENS D'INTERVENTION

4.1. Moyens de secours propres à l'établissement

4.1.1. Réserves et points d'eau à destination des secours externes

L'évaluation des besoins en eau est détaillée dans l'étude de dangers. Ces besoins sont estimés à 1 040 m³.

Le site dispose d'une réserve d'eau (bassin) existante équipée de 5 aires d'aspiration. Cette réserve a été réceptionnée par le SDIS comme ayant un volume de 2500 m³. Cependant, l'entreprise a fait vérifier ce volume qui ne serait que de 2000 m³. L'entreprise contactera le SDIS 17 pour faire corriger de volume.

Le projet prévoit de conserver cette réserve et d'en créer une seconde. Cette seconde réserve sera positionnée en limite sud-ouest du site au niveau de l'accès poids lourds. Il s'agira d'un bassin de 1 250 m³ qui disposera de 5 aires d'aspiration et de 10 points d'aspiration.

Chacune de ces réserves sera suffisante pour répondre aux besoins d'eau d'extinction.

4.1.2. Extincteurs

Chaque chai et distillerie disposera d'extincteurs portatifs judicieusement répartis de sorte que la distance maximale pour atteindre l'extincteur le plus proche ne soit jamais supérieure à 15 m. Leur puissance extinctrice sera de 144 B.

Les extincteurs qui seront installés dans les nouveaux bâtiments seront ajoutés à la liste existante en précisant leurs caractéristiques et leur localisation. Les vérifications feront l'objet d'une consignation.

4.1.3. Postes incendie additivés

Les PIA sont alimentés par le réseau d'eau du site qui fournit une pression suffisante.

Le réseau de PIA existant ne sera pas modifié. Un nouveau PIA sera raccordé à ce réseau et implanté à proximité de la nouvelle fosse d'extinction pour créer et maintenir en tapis de mousse avant l'arrivée du SDIS.

Les nouveaux chais seront également pourvus de PIA raccordés au réseau existant.

4.1.4. Désenfumage

Les cellules des nouveaux chais et les nouvelles distilleries seront pourvues d'exutoires dont la surface utile représentera au moins 2 % de la surface au sol.

Ces exutoires seront à déclenchement automatique et feront l'objet d'un contrôle régulier par un prestataire de maintenance. Dans le cas des distilleries, ces exutoires seront également à déclenchement manuel.

4.1.5. Extinction automatique

Le site ne comportera pas de dispositif d'extinction automatique.

4.1.6. Réserve d'émulseur

En tant que site SEVESO, l'entreprise est supposée disposer d'une réserve d'émulseur à l'attention des pompiers. L'exploitant adhèrera au Groupement d'émulseurs de la Charente-Maritime afin de disposer d'une telle réserve.

Par ailleurs, en tant que site SEVESO, l'entreprise devra également disposer d'une réserve d'émulseurs à proximité de la fosse d'extinction à disposition des pompiers pour maintenir un tapis de mousse sur cette dernière. Le volume d'émulseur mis à disposition sera de 0,3 m³ à raison de 0,2 l/min/m² de fosse pendant 30 min (ratio issu de l'arrêté du 3 octobre 2010).

4.2. Moyens de secours propres externes

4.2.1. Centres de secours et d'incendie

Le centre d'incendie et de secours le plus proche du site est celui de MIRAMBEAU (SDIS17) à environ 1,5 km au sud.

4.2.2. Ressources en eau à proximité du site

Il n'y a pas de réserve d'eau externe à moins de 100 m des limites du site. La réserve la plus proche est à plus de 500 m par la route. Il s'agit d'un poteau incendie de diamètre 100 mm, identifié « P17236.0012 » situé au niveau de la zone artisanale.

5. TRAFIC

Le tableau suivant rend compte de la fréquentation actuelle et projetée du site par des véhicules (poids lourds ou légers) liés à l'activité. Le projet s'accompagnera d'une augmentation du trafic.

Tous les déplacements sur le site se font en présence d'un membre du personnel. La circulation sur le site est peu importante. Le trafic correspond :

Tableau 6. Nombres moyen et maximum de véhicules accédant au site actuellement et suite au projet

	Actuel		Futur	
	Nombre moyen de véhicules par jour	Nombre maximum de véhicules par jour	Nombre moyen de véhicules	Nombre maximum de véhicules
Poids lourds	3 (1 000 par an)	20	4 (1400 par an)	25
Véhicules légers	15	25	15	25
Tracteurs	/ (3500 par an)	22	24 (4 000 par an)	24

6. DECHETS

Les déchets ménagers produits par les bureaux sont évacués par le système collecte et de traitement Calitom (syndicat mixte de service public des déchets de la Charente).

La gestion des eaux pluviales génère des boues de curage des séparateurs d'hydrocarbures. L'entreprise tient un registre de suivi des déchets (voir tableau ci-après). Les déchets verts issus de l'entretien du site sont broyés et compostés in situ.

Le projet s'accompagnera d'une augmentation de la production de déchets.

Tableau 7. Production actuelle et projetée de déchets

Désignation	Code déchet	Quantité produite		Stockage interne	Élimination
		Actuelle	projetée		
Déchets divers	20 01 01	<1 t/an	<1 t/an	Conteneurs communaux	Communauté de communes
	20 01 08	<1 t/an	<1 t/an		
Déchets verts	20 02 01	-	-	-	Sur place
Déchets provenant du lavage, du nettoyage et de la réduction mécanique des matières premières	02 07 01	900 m³	2 487 m³	Bassin à vinasses	REVICO
Déchets provenant du lavage du matériel agricole	02 07 01	100 m³	100 m³	Bassin à vinasses	REVICO

Vinasses et eaux de lavage des alambics	02 07 02	15 750 m ³	31 500 m ³	Bassin à vinasses	REVICO
Gravelles	02 07 03	Traité avec les vinasses et les eaux de lavage	Traité avec les vinasses et les eaux de lavage	Bassin à vinasses	REVICO
Emballages souillés de produits phytosanitaires	02 01 08	50 m ³	50 m ³	Local de l'aire de lavage	OCEALIA et ADIVALOR
Eaux de lavage contenant des produits phytosanitaires	02 01 08	2 m ³	2 m ³	HELIOSEC	OCEALIA et ADIVALOR
Boue du séparateur d'hydrocarbures	13 05 02	<1 m ³ /an	<1 m ³ /an	Pompage	Prestataire spécialisé

7. CONSOMMATIONS

Le tableau ci-dessous résume les consommations actuelles et projetées en eau, en gaz et en électricité de l'entreprise sur le site. Le projet s'accompagnera d'une augmentation de ces consommations.

Tableau 8. Consommations actuelles et projetées

Ressource	Usage	Consommation actuelle		Consommation future	
		Moyenne annuelle	Maximale journalière	Moyenne annuelle	Maximale journalière
Eau de ville	/	0 m ³	0 m ³	0 m ³	0 m ³
Eau du forage	Consommation humaine, rinçage de la zone de filtration, épaulement	10 000 m ³ /an	35 m ³ /j	15 000 m ³ /an	50 m ³ /j
Électricité	Bureau, pompes, éclairage, groupes froids	360 MWh/an	/	480 MWh/an	/
Propane	Alimentation des alambics	500 t/an	/	1000 t/an	/
GNR	Alimentation du matériel agricole	60 m ³ /an	/	60 m ³ /an	/

VII. CLASSEMENT PROJETÉ DES INSTALLATIONS ET ACTIVITÉS

Le projet porte principalement sur la création de 2 nouvelles distilleries, de 9 nouveaux chais de stockage d'alcools de bouche et l'ajout de nouvelles cuves de vin. Le tableau ci-après présente le classement ICPE des activités projetées sur le site.

Tableau 9. Classement ICPE des activités mises en œuvre sur le site une fois le projet réalisé

Rubrique ICPE	Libellé — Activité	Capacité des installations	Régime	Rayon d'affichage en km
2251-1	Préparation, conditionnement de vins. La capacité de production étant : 1. Supérieure à 20 000 hl/an	202 160 hl/an	E	-
2250-2	Production par distillation d'alcools de bouche d'origine agricole La capacité de production exprimée en équivalent alcool pur étant : 2. Supérieure à 30 hl/j et inférieure ou égale à 1300 hl/j	40 alambics (40 x 25 = 1 000 hl de charge) soit 600 hl d'AP/j	E	-
4755-1	Alcools de bouche d'origine agricole et leurs constituants (distillats, infusions, alcool éthylique d'origine agricole, extraits et arômes) présentant des propriétés équivalentes aux substances classées dans les catégories 2 ou 3 des liquides inflammables. 1. La quantité susceptible d'être présente étant supérieure ou égale à 5 000	> 5000 t (Détail disponible sur demande)	A	2
2921 1.b	Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle (installations de) 1. Installations de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle : b) La puissance thermique évacuée maximale étant inférieure à 3 000 kW	TAR de 915 kW	DC	-
4718-2-b	Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel (y compris biogaz affiné, lorsqu'il a été traité conformément aux normes applicables en matière de biogaz purifié et affiné, en assurant une qualité équivalente à celle du gaz naturel, y compris pour ce qui est de la teneur en méthane, et qu'il a une teneur maximale de 1 % en oxygène). 2. Pour les autres installations b. Supérieure ou égale à 6 t, mais inférieure à 50 t	Cuve de propane 6 t < X < 50 t (Détail disponible sur demande)	DC	-
2910 — A.2	Combustion à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 et des installations classées au titre de la rubrique 3110 ou au titre d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes A. Lorsque sont consommés exclusivement, seuls ou en mélange, du gaz naturel, des gaz de pétrole liquéfiés, du biométhane, du fioul domestique, du charbon, des fiouls lourds, de la biomasse telle que définie au a) ou au b) i) ou au b) iv) de la définition de la biomasse, des produits connexes de scierie et des chutes du travail mécanique de bois brut relevant du b) v) de la définition de la biomasse, de la biomasse issue de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement, ou du biogaz provenant d'installations classées sous la rubrique 2781-1, si la puissance thermique nominale totale de l'installation de combustion (*) est : 2. Supérieure ou égale à 1 MW, mais inférieure à 20 MW	10 alambics avec des brûleurs de 150 kW 30 alambics avec des brûleurs des 135 kW soit une puissance totale de 5,55 MW	DC	-

(DC) Déclaration sous contrôle périodique (D) Déclaration (E) Enregistrement (A) Autorisation

Les recouvrements au cahier des charges fixant les prescriptions applicables aux nouveaux stockages d'alcool de bouche soumis à autorisation, version février 2021 et aux arrêtés ministériels couvrant les autres activités du site sont joints en annexes (non diffusable).

seuil SEVESO BAS est franchi directement. Le site sera donc classé SEVESO BAS.

Le projet comporte des installations, ouvrages, travaux ou activités relevant de l'Article L.214-1 du Code de l'environnement. Il est concerné par la rubrique présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10. Régime au titre de la Loi sur l'eau auquel est soumis le site actuellement

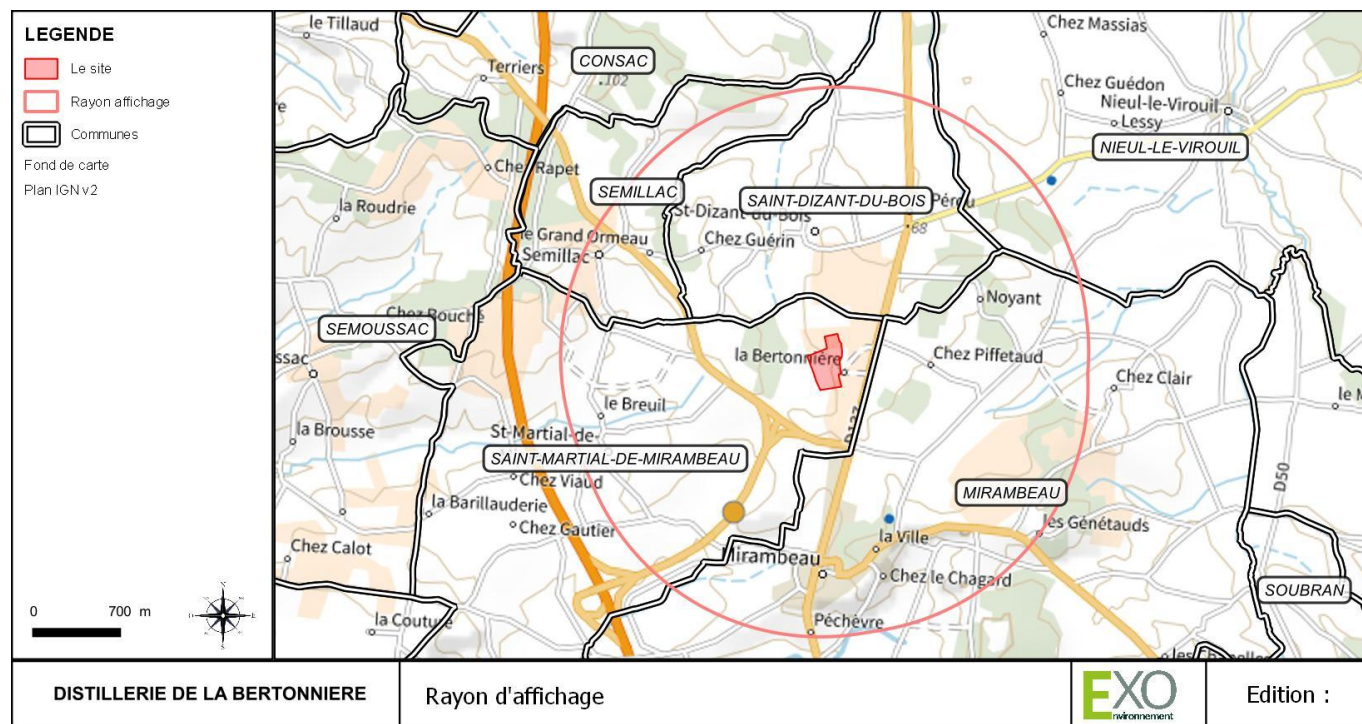
Rubrique Loi sur l'eau — Intitulé	Capacité du site	Régime
2.1.5.0 Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha — (A) 2° Supérieure à 1 ha, mais inférieure à 20 ha — (D)	Bassins versants amonts : 33 ha Superficie du site de 81 158 m ² (soit 8,1 ha) Surface totale : 41,1 ha	A
1.1.1.0 Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (D)	Forage de prélèvement (BSS001VBAA) d'eau souterraine pour les usages suivants :	D
1.1.2.0 Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant : 2° Supérieur à 10 000 m ³ /an, mais inférieur à 200 000 m ³ /an (D)	Sanitaires, lavage, appoint des groupes froids, alimentation des équipements de lutte contre les incendies...	D
1.3.1.0 À l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L.214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone ou des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L.211-2, ont prévu l'abaissement des seuils : 1° Capacité supérieure ou égale à 8 m ³ /h (A) 2° Dans les autres cas (D)	Niveau de prélèvement maximum : 15 000 m ³ /an et 7 m ³ /h	D
3.3.1.0 Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant : 1° Supérieure ou égale à 1 ha (A) 2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha	Destruction de 548 m ² de zone humide (< 0,1 ha)	-

Le projet relève du régime de l'autorisation au titre de la Loi sur l'eau pour la gestion des eaux pluviales directement liée au projet ICPE. L'étude d'impact détaille les éléments de diagnostic, d'incidences et des mesures ERC relatives aux impacts du projet sur les eaux superficielles, souterraines et les milieux humides.

Le rayon d'affichage applicable pour l'enquête publique est de 2 km. Trois communes seront donc concernées :

- SEMILLAC ;
- SAINT-DIZANT-DU-BOIS ;
- NIEUL-LE-VIROUL ;
- MIRAMBEAU ;
- SAINT-MARTIAL-DE-MIRAMBEAU.

Figure 5. Communes concernées par le rayon de 2 km applicable pour la consultation du public



VIII. ÉTUDE DE DANGERS

1. PERIMETRE DE L'ETUDE

L'étude de dangers porte sur les chais de stockage d'alcools, les distilleries, les aires de dépotage, le stockage de vinasses et les stockages de vin, qu'ils soient existants ou projetés.

Les autres installations du site sont des canalisations de transferts fixes, des locaux administratifs, des hangars agricoles et une cuve de gaz.

Les locaux administratifs présentent des risques ordinaires et ne feront pas partie du périmètre de l'étude.

La cuve de gaz fait l'objet de vérification régulière de la part d'organismes externes et respecte la réglementation. Le phénomène d'UVCE ne sera donc pas étudié.

De même, les cuves de GNR seront contrôlées régulièrement et les scénarios d'explosion et de pressurisation ne seront pas étudiés.

La liste des parcelles cadastrales est réalisée dans le tome 3 « DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES ET PROJETÉES ».

2. POTENTIEL DE DANGERS

Le tableau suivant résume les potentiels de dangers associés aux installations et qui seront retenus à étudier dans l'analyse de risques.

Tableau 11. Synthèse de la caractérisation des potentiels de dangers

Système	Potentiel de danger	ERC	Phénomène dangereux
Distillerie n° 1	10 alambics de 25 hl	Fuite, nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
Distillerie n° 2	10 alambics de 25 hl	Fuite, nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
Distillerie n° 3	10 alambics de 25 hl	Fuite, nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
Distillerie n° 4	10 alambics de 25 hl	Fuite, nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai de distillation n° 1	Alcool de bouche en cuves inox et en cuiviers béton	Fuite, nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai de distillation n° 2	Alcool de bouche en cuves inox	Fuite, nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai de distillation n° 3	Alcool de bouche en cuves inox	Fuite, nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai de distillation n° 4	Alcool de bouche en cuves inox	Fuite, nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai n° 3	Alcool de bouche sous bois	Fuite, nappe, ignition	Incendie, pollution
Chai n° 4 et n° 5	Alcool de bouche sous bois		
Chai n° 6	Alcool de bouche sous bois avec cuves inox	Fuite, nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai n° 7	Alcool de bouche sous bois avec cuves inox	Fuite, nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai n° 8	Alcool de bouche sous bois avec cuves inox	Fuite, nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai n° 9 cellule 1	Alcool de bouche sous bois avec cuves inox	Fuite, nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai n° 9 cellule 2	Alcool de bouche sous bois	Fuite, nappe, ignition	Incendie, pollution
Chai n° 10 à 14 cellule 1*	Alcool de bouche sous bois avec cuves inox	Fuite, nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai n° 10 à 14 cellule 2*	Alcool de bouche sous bois	Fuite, nappe, ignition	Incendie, pollution
Aires de dépotages	Camion-citerne 30 m ³	Fuite, nappe, ignition	Incendie, explosion, pollution
Chai de vinification et cuveries extérieures	202 160 hl de vins en cuves inox et acier (170 cuves) et en cuvier béton (11 cuiviers)	Fuite	Pollution
Cuve de gaz	Cuve de gaz propane	Fuite, ignition	Explosion
Bassins à vinasses D1/D2	Volume de bassin de 300 m ³ de vinasses	Fuite	Pollution
Bassins à vinasses D3/D4	Volume de bassin de 1 000 m ³ de vinasses	Fuite	Pollution
Héliosec — aire de lavage	Héliosec de 25 m ³	Fuite	Pollution

*Les numéros de cellule seront inversés dans le cas du chai n° 13

Le plan détaillant la localisation des potentiels de dangers est une information confidentielle.

3. SYNTHESE DES EFFETS DOMINOS ENTRE INSTALLATIONS DE L'ETABLISSEMENT

À hauteur de toiture, l'analyse des effets dominos en présence des murs permet de conclure que des effets dominos risquent d'être présents :

- en cas d'incendie des chais existants n° 3, n° 4 et n° 5 ;
- d'incendie sur les aires de dépotages des distilleries et du chai n° 6.

Pour tous les autres scénarios étudiés, il n'y a pas d'effets dominos entre les installations du site.

En cas d'effondrement des murs, des effets dominos seront potentiellement présents entre :

- les chais de distillation et les distilleries,
- le chai n° 3 et la salle de réunion,
- les chais n° 4 et n° 5 et le hangar,
- les chais n° 7 et n° 8.

En cas d'explosion de cuve dans un chai, la surpression est supposée s'évacuer par la toiture.

4. SYNTHESE SUR LES EFFETS DOMINOS ENTRE L'ETABLISSEMENT ET DES ETABLISSEMENTS PROCHES

Des effets dominos sont susceptibles de se produire avec le garage attenant en cas d'incendie du chai n° 3.

5. INFORMATION DES POPULATIONS

En cas d'accident sur le site, une alarme sonore avertira les personnes résidant dans les habitations proches. Elles seront informées en amont de la procédure à suivre en cas d'alarme.

IX. LISTE DES INTERVENANTS

La présente étude a été réalisée par :



SOCOTEC AMENAGEMENT BIODIVERSITE SAS

18 Bd Guillet Maillet 17100 SAINTES

SIRET 899 702 013 00025 / FR56 899 702 13 / APE 7112B

05 63 48 10 33

exo@e-xo.fr

www.artifex-conseil.fr

Intervenants : Cédric MUSSET — Responsable technique
Alexandre RABILLON — Chargé d'études
Mathilde GABET — Chargée d'études
Léo BOTTAGISIO — Chargé d'études

Les études spécifiques citées dans l'étude ont été réalisées par les bureaux d'études spécialisés suivants.

Tableau 12. Nom et coordonnées des organismes responsables des études spécifiques

Organisme	Intervenant	Qualité	Coordonnées	Champ d'intervention
Impact Eau Environnement	Julien FONTAINE	Directeur	33 Bis Avenue du Pradeau 17800 ROUFFIAC	Étude pluviale Relevé zone humide (pédologique)
Eau — Méga	Sébastien MAZZARINO	Directeur	67 Rue des Pêcheurs d'Islande, 17 300 Rochefort, France	Étude faune-flore
BCM Foudre	Thierry KAZMIERSKI	Directeur	444 rue Léo Lagrange 59500 DOUAI	Analyse du risque foudre et étude technique